

ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.
Trois mois . . . . . 11 »
Par la poste . . . . . 13 »
En N° . . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for stations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times (Matin, Relevée), and fares for various routes.

ANGLETERRE. — Londres, 14 septembre.

Le Times, dans une lettre du même jour, publie ce qui suit :

Reschid-Pacha, qui s'est embarqué le 19 pour Malte, est porteur d'un traité de commerce, signé le 18 battawhiman par le Pacha et lord Ponsombly, qui est absolument le même que la convention proposée par M. Urquhart.

Les droits sur les importations d'origine britannique sont fixés à 5 p. c. ceux pour les marchandises en transit à 2 p. c., et enfin les exportations de toute nature paieront un droit de 12 p. c.

Ce nouveau traité n'entrera en vigueur que le 13 du mois de mars prochain, époque où expirent les contrats passés par le gouvernement avec les fermiers de ces revenus.

Lebrick Francis White, parti du Mexique avec passeport spécial et arrivé à la Nouvelle-Orléans le 11 du mois dernier, a apporté des dépêches et des lettres qui annoncent, dit-on, la fin de tous les différends relatifs aux indemnités aux États-Unis, et la garantie d'une partie du paiement par une maison de commerce qui a reçu des nantissements. Le Francis White annonce en outre que deux envoyés extraordinaires mexicains ont fait voile pour l'Europe sur le Queen-Victoria, expédié à Londres deux ou trois jours avant son départ.

Il rapporte que le rassemblement de troupes sur les hauteurs, à quelques milles de la Vera-Cruz, est maintenant de 6 à 700 hommes, qui tous ont reçu la moitié de leur arriéré en solde, habillement, etc. Le fort de St.-Jean d'Ulloa a reçu également des hommes, des vivres, des munitions et notamment des fusées fabriquées par des artificiers-artilleurs européens. La position des choses à Mexico reste toujours à peu-près la même, la faction qui domine le gouvernement actuel étant incapable de prendre aucun parti raisonnable à l'égard des réclamations de la France, et d'ailleurs dominée elle-même par les moines et par la populace.

FRANCE. — Paris, le 16 septembre.

On lit ce matin dans le Journal des Débats un article sur la Suisse, où l'on remarque ce qui suit :

« Il ne dépend ni d'aucun tribunal, ni d'aucune diète, ni d'aucune puissance au monde, de faire que Louis-Napoléon ne soit pas ce qu'il est, c'est-à-dire un prétendant à l'empire français, une sorte de dictateur populaire toujours à la veille de parodier le héros d'Austerlitz, un conspirateur qui a subi le plus généreux pardon et qui a fait dix-huit cents lieues pour manquer à une promesse sacrée. Ce que la Suisse ne doit jamais perdre de vue, c'est que le gouvernement français lui demande non point une enquête judiciaire sur l'état-civil de Louis-Napoléon, mais une garantie contre de criminelles tentatives. Le gouvernement français ne veut pas qu'on l'oblige à pardonner tous les six mois une insurrection militaire. »

Qu'on n'établisse pas la guerre civile en permanence à

nos portes, qu'on ne nous menace pas incessamment d'une invasion armée, tel est le vœu du gouvernement. En Suisse comme en France, comme partout ailleurs, il y a une immense majorité amie de la paix et dévouée aux lois, mais il y a aussi une minorité factieuse et incorrigible. La surveillance générale du directoire, la surveillance partielle de chaque canton n'empêcheraient rien, ne préviendraient rien.

Dans la 59me. et dernière séance de la diète fédérale qui a eu lieu le 5, on a de nouveau agité la question de la révision du pacte, qui n'a pas eu plus de résultat que l'année précédente.

Le directoire a proposé ensuite de déclarer l'arrêté de la diète, relatif aux réfugiés du 25 avril 1836, nul et sans effet, attendu que le but qu'il avait eu en vue est atteint. Ces conclusions ont été adoptées par quinze états : Zurich, Soleure, Saint-Gall, Argovie, Tessin, Valais, Genève, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell, Bâle, Berne, Schwytz et Schaffouse. Les autres se sont abstenus, parce que, dans leur opinion, ce vote est superflu. L'arrêté qu'on rapporte est justement celui qui avait été voté lors de l'affaire Conseil. Ce fait n'est pas d'un bon augure pour la décision que la diète doit prendre le 1er. octobre.

Les conclusions du vorort ayant pour but de faire prononcer la sortie du rès du projet de concordat délibéré par la diète le 26 août 1836, et destiné à régler le mode de procéder à l'égard des réfugiés turbulents, ont été adoptées par les 22 états.

On écrit de Milan, 8 septembre :

La dernière cérémonie religieuse du couronnement a eu lieu aujourd'hui : c'est la visite solennelle à la basilique de St.-Ambroise, où l'on a chanté le Te Deum. On a pu remarquer que les membres du corps diplomatique n'ont assisté à toutes les cérémonies que comme spectateur. Le nonce du pape a seul fait partie du cortège lors de son retour du Dôme au palais après le couronnement; il précéda immédiatement l'empereur et s'assit à la table du grand banquet, bien que le programme ne le portât point.

S. M. I. a daigné adresser à S. A. R. et I. l'archiduc vice-roi, le gracieux billet de la teneur suivante :

« Mon cher oncle, archiduc Regnier. Je saisis avec plaisir l'occasion de mon couronnement solennel pour vous donner un témoignage public de ma reconnaissance pour les soins efficaces que vous avez consacrés au bien être du royaume lombardo-vénitien, en vous conférant l'ordre de la Couronne de Fer de première classe en brillant. »

Milan, le 5 septembre. Signé : FERDINAND. »

On assure que l'ex-chef de la secte Saint-Simoniennne, M. Enfantin, est maître de poste sur la route de Paris à Lyon. Il est, ajoute-t-on, peu fortuné, et ses anciens co-religionnaires se sont entendus pour lui faire une pension annuelle.

On cite comme un exemple de l'extension extraordinaire des associations en France l'existence d'une société en com-

mandite par actions, constituée à Paris, pour la destruction des punaises.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne, expédiée le 14 au matin par le sous-préfet de cette ville, porte ce qui suit :

Le 9, Espartero a retiré son artillerie à Peralta et Tafalla, et a repassé l'Ebre avec le gros de l'armée. On dit qu'un conseil de guerre, provoqué par un envoyé du gouvernement, a déterminé cette mesure.

Le mouvement rétrograde de l'artillerie d'Espartero avait été annoncé des hier par la correspondance de Bayonne du 10.

On lit dans le Memorial bordelais, du 14 :

Nous recevons des nouvelles de Madrid du 8. Le portefeuille des finances a été offert par S. M. à M. Remisa, actuellement à Paris; on attend sa réponse. M. Remisa, riche capitaliste de Madrid, a été directeur-général du trésor sous la restauration.

On lit dans le Phare de Bayonne, du 12 septembre : Les dernières nouvelles de Pampelune sont du 9 septembre. A cette date, le comte de Luchana n'avait point encore commencé l'attaque des positions carlistes au sud et à l'est d'Estella.

On écrit de Burgos, le 1er septembre :

Un convoi d'argent, arrivé le 31 août à Burgos, est reparti le lendemain pour les provinces du Nord; il est destiné aux troupes du comte de Luchana, à qui ce secours devient indispensable. Il y a quelques jours, ce général fut forcé de recourir à l'ayuntamiento de Burgos pour une somme de 15,000 piastres, sans laquelle il ne pouvait subvenir à la subsistance des troupes.

(Sentinelle des Pyrénées du 15 septembre.)

On n'était pas sans inquiétude à Madrid sur la Castille, ou Merino et Balmaseda reparaissent à la fois et avec des forces plus grandes qu'on ne le supposait. Ce dernier chef a détruit le 2, à Quintanar, une colonne de troupes constitutionnelles commandées par Coha, ce qui lui a procuré des chevaux dont il manquait. Balmaseda a fait fusiller ceux de ses prisonniers qui n'ont pas voulu servir sous son drapeau.

On écrit de Madrid le 9 septembre :

Les ministres sont restés hier en conseil depuis deux heures jusqu'à cinq. Pendant ce temps, MM. le duc de Frias et le marquis de Valgornera se sont rendus chez S. M. Il parait que la convocation des cortès a été résolue dans ce conseil des ministres, et qu'elle aura lieu avant le temps désigné par la loi : tout porte à croire par conséquent qu'avant deux mois l'ouverture aura lieu.

Ce soir, à dix heures et demie, il y aura une seconde réunion à laquelle assisteront les fournisseurs, le directeur de la banque et autres notabilités financières. Cette convocation extraordinaire n'a pour but que de voir comment on pourra aviser aux besoins de l'armée, au moins pendant deux ou trois mois.

Il paraît que notre députation provinciale a rédigé une adresse qui doit être remise demain à S. M., dans laquelle

Feuilleton.

LES DEUX EPOUSES.

(Nouvelle égyptienne.)

« Cher fils, disait Kadijeh à Ali, en lui prenant la main et en le regardant tendrement, l'épouse que je t'ai choisie touche à sa quinzième année; c'est un enfant qui penche son calice gonflé d'amour, exhalant autour de lui l'arôme du plaisir; c'est la plus belle des femmes de Mohammed-Ali, celle qu'il a le plus aimée. » Ali fit un mouvement de tête que Kadijeh ne sut comment interpréter. « Elle te plaira, continua-t-elle, puis qu'elle plaît à ta mère. Ses yeux ont un charme qui fascine les cœurs. Sa bouche est une grenade enrouverte au soleil, et les mouvements de ses lèvres sont si harmonieux qu'on la regarde parler. Les oranges des jardins de Rosette n'ont pas de fruits plus arrondis que les globes de son gorge reposant mollement sur le lit d'étoffes et de dentelles de son gracieux corsage. Non, cher fils, la mer des Indes, sur ses brillants rivages, n'a jamais vu éclore une perle plus précieuse. Oh ! que je serai fière de te voir posséder ce trésor ! » A ce poétique tableau, Ali soupira d'une façon singulière. « Et puis, ajouta Kadijeh avec empressement, Mohammed-Ali lui donne une dot magnifique. Tu n'es encore que colonel, Mohammed-Ali te fait général. Dans peu de temps tu devras pacha. — Ma bonne mère, dit Ali, attendons; je ne veux point encore me marier. » Il sortit, laissant Kadijeh rêver à la future élévation de son fils, et au bonheur conjugal qu'elle était heureuse de lui préparer.

Dans le quartier franc de la ville d'Alexandrie, on remarque un vaste bâtiment quadrangulaire, dont une des façades est située sur le rivage plein de soleil, et l'autre sur une grande place vide d'hommes, le jour, et ce bâtiment qu'on appelle l'Okelle-Neuve, bien que, comme le Pont-côté de la place, s'élevât des maisons plus neuves et plus confortables. Cependant, malgré sa déchéance, l'Okelle-Neuve est encore une petite cité; plus de mille personnes habitent dans son enceinte. Là, le ménage

d'un Maltais touche à celui d'un Espagnol; un Grec y demeure à côté d'un Anglais, la porte d'un Français est voisine de celle d'un Arménien; un rabbin juif y coudoie un moine français. C'est là que se trouve le théâtre des Français et celui des Italiens, situés aux deux angles du carré. Plusieurs riches négociants européens sont établis dans cette Okelle, et on y voit des appartemens aussi somptueux que ceux de Paris.

C'est vers l'Okelle-Neuve qu'Ali dirigea ses pas; il monta le grand escalier de la galerie qui entoure la cour intérieure, magasin en plein air constamment encombré de marchandises. Il entra dans le logement de M. C\*\*\*, négociant de Mulhouse, établi depuis quelques années à Alexandrie. Il demanda à voir madame, et fut introduit sur-le-champ par une femme de chambre italienne; car ce n'était pas la première visite d'Ali, et il était parfaitement connu de tout le personnel de la maison.

M. C\*\*\* était un homme qui, dès l'âge le plus tendre, avait passé sa vie entre les cotons en laine et les lettres de change, rangé, méthodique comme un compte courant, mais sévère et inexorable comme un appoint. Au risque de ne jamais être père, il ne s'était marié que fort tard, et après avoir amassé une fortune, pénétré de cette idée qu'il faut de l'argent pour être heureux, surtout en ménage. Il avait pour sa femme les plus grands égards, et lui était fidèle comme à une écheance. Bien que jeune et riche, Angèle l'avait épousé sans trop de répugnance; son cœur n'ayant jamais connu de véritable passion, elle avait pour son mari une affection raisonnable. D'ailleurs, le sentiment du devoir était chez elle si puissant, que sa conduite justifiait jusque dans les plus petites choses, la confiance sans bornes que son mari lui accordait. Bonne, douce, affectueuse, elle répondait aux soins et aux complaisances de M. C\*\*\* par un attachement sincère; et quand il était parti de Mulhouse pour aller établir une maison de commerce en Egypte, elle n'avait pas hésité à le suivre sur cette antique tour des Pharaons.

Ali avait aperçu pour la première fois Mme C\*\*\* dans un de ces bals de carnaval que donna la jeunesse européenne d'Alexandrie pendant l'hiver de 1836. Mosaïque vivantes, véritables imbroglions humanitaires! où l'on voyait de jeunes Françaises sous le riche costume de sultanes, de jeunes gens en Almamiva, en Louis XV, et de véritables Turcs en chair et en os, sablant le champagne pétillant dans les verres allongés, dévorant

le jambon dont la tranche pourpre suinte une larme, parlant à l'écarté, lorgnant le beau sexe, mais ne dansant pas, probablement à cause de leurs amples pantalons. C'est là, que tenant par la main un jeune bey de ses amis, Ali avait long-temps suivi des yeux un galop dans lequel figurait Angèle. La taille svelte de la jeune alsacienne, son gracieux sautillamment, son regard modeste et tendre, avait fait sur l'âme d'Ali une impression si douce et si tranquille qu'il était bien loin de la prendre pour de l'amour. Seulement, depuis lors, il s'était fortifié dans l'étude de la langue française; il ne manquait pas une représentation au théâtre français ou italien. Il était heureux quand Mme C\*\*\* jouait un rôle dans quelque vaudeville; il aimait à mêler sa voix aux compliments qu'on lui adressait après la représentation. Enfin, il se fit présenter à M. C\*\*\*, qui, n'ignorant pas le crédit dont le jeune colonel jouissait à la cour du pacha, fut extrêmement flatté de ses visites, et l'admit bientôt dans sa maison sur le pied de l'intimité la plus amicale.

Angèle le voyait sans crainte, ne soupçonnant aucun danger dans cette liaison, car il lui semblait impossible d'aimer un Turc. Elle se plaisait d'ailleurs à faire son éducation, comme elle disait, et à lui inspirer des sentiments et des manières européennes. Elle l'avait déjà rendu si poli et si aimable ! Elle s'applaudissait intérieurement de ses succès; car l'amabilité d'Ali, c'était son ouvrage. Elle se disait : « Il est vrai qu'Ali est un superbe cavalier; la nature a tout fait pour lui; il a un air noble et fier; l'éclair de son œil impose le commandement, mais moi, j'ai été pour lui une seconde nature, et je lui ai donné les qualités de l'esprit et du cœur. » Elle avait raison, car Ali n'était plus oriental; son âme s'était occidentalisée au contact de l'âme d'Angèle. Fils d'un Osmanlis et d'une Egyptienne, le jeune colonel avait naturellement dans le caractère la jalousie de l'un et l'emportement amoureux de l'autre; mais ces sentiments s'étaient presque effacés. Il voyait sans s'émouvoir M. C\*\*\* auprès d'Angèle, lui qui autrefois aurait donné la mort à celui qui l'eût soupçonné d'être son rival. Il s'habitua à la facilité des mœurs françaises, et souffrait qu'une femme fût entourée de plusieurs hommes et s'étudiait à leur plaire. Aussi, hésitait-il lui-même à croire qu'il aimât Mme C\*\*\*, bien qu'il se sentit entraîné vers elle par un charme irrésistible. Ses relations avec une femme européenne avait réveillé en lui ce principe de galanterie que les arabes ont jusque dans le sang, et qui a jeté autrefois un si vif éclat en Asie, en Afrique, en Espagne; mais il était galant et poli avec vérité

Il est dit que le système suivi actuellement n'est pas celui qui ferait le bonheur de la nation, et qu'en conséquence il faudrait que S. M. le changeât.

L'armée vient de perdre un de ses braves par un suicide dont on ne peut expliquer les causes. Le général Flinter s'est donné la mort ce matin.

BELGIQUE — Bruxelles, le 17 septembre.

Nous apprenons que S. A. le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg, père du roi don Ferdinand de Portugal, passera par Bruxelles dans le courant du mois d'octobre, d'où il se rendra en Angleterre et en Portugal; son fils, le prince Alexandre, l'accompagnera.

Le prince Pierre-Napoléon Bonaparte a visité hier l'atelier de M. Geefs, et a témoigné toute son admiration pour le bloc colossal de Rubens. Le prince a été voir ensuite les ateliers de M. de Beaumont, artificier du roi.

L'exposition au profit de l'établissement d'un hospice de vieillards qui a lieu à Termonde, est terminée. La loterie des objets exposés a été tirée et la plupart des objets de prix sont échus à des personnes étrangères à la ville.

Les dames de la commission ont rempli leur tâche avec zèle et à la satisfaction générale; on leur doit des remerciements ainsi qu'aux demoiselles qu'elles s'étaient adjointes; toutes ont contribué de leur mieux à la réussite de cette œuvre philanthropique.

Le résultat des comptes présente une recette d'environ 8000 fr.

Bruxelles, le 17 septembre. (3 heures.) — Toujours même abandon des affaires, même désertion des spéculateurs; on ne peut fixer un cours positif, et MM. les agents de change se bornent à répéter les précédents. Fonds de l'état: dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 p. c. 101 7/8 P., 4 p. c. 91 5/8, 5 p. c. 73 5/4 et P. Société Générale titres en nom fl. 826 A., certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 168 75 (116 7/8) P.; Société Civile 1500 (150); Banque de Belgique 1402 50 (140 1/4) A.; Actions-Réunies 1000 (100); Sarsionghamps 1000 (100) A.; Société Nationale 1265 (126 1/2) A.; Manufacture des Glaces 1200 (120); Société de Commerce 1500 (150) A.; Lits Militaires 5570 (119) P.; Bois des Hamandes 95 (475).

L'actif espagnol paraît être à l'abri de toutes les atteintes, à cause de son bas cours; on parlait beaucoup de la dépêche annonçant la retraite d'Espartero, mais elle n'a pour ainsi dire pas influé sur le prix qui est resté à 18 A., on fait 18 5/16.

Le brouillard empêche les communications avec Anvers.

LIÈGE, LE 18 SEPTEMBRE.

La salle de la société d'Emulation présentait encore hier un de ces coups-d'œil charmants, dont il a été donné aux amis de l'instruction de jouir plusieurs fois depuis quelques semaines: M. Colson faisait la distribution des prix à ses élèves, et cette cérémonie à laquelle assistait M. le bourgmestre Tilman, avait réuni, comme les années précédentes, un public nombreux.

M. Colson a ouvert la séance par un allocution simple et courte, adressée aux parents; c'est avec plaisir que nous lui avons entendu annoncer qu'au renouvellement de l'année scolaire, il introduira dans son institution l'enseignement de la langue allemande et celui du chant, deux cours qui qui forment aujourd'hui le complément presque indispensable de toute bonne école primaire.

Des éloges, des fables, des scènes dramatiques récitées par plusieurs élèves ont donné un agrément de plus à cette solennité, déjà si intéressante par elle-même. L'hommage à Bellini, par M<sup>lle</sup> Elise Moreau, des scènes de l'Avare, de l'Avocat Patelin, de la Métromanie ont été vivement et justement applaudies. La magnifique scène des reproches de Babelle à Damis, de la Métromanie, a surtout été dite avec un naturel et une verve qu'on ne se serait pas attendu à trouver chez des enfants de 12 à 14 ans.

Des prix, des couronnes, des médailles, décernées aux vainqueurs au milieu des applaudissements, ont terminé cette brillante cérémonie.

AFFAIRE FABRICIUS.

Les journaux ne cessent encore de s'occuper de l'affaire de M. Fabricius, envoyé de Hollande à Paris. Après s'être renfermé longtemps dans le silence le plus absolu, le Journal de La Haye, qui passé pour recevoir ses inspirations du gouvernement hollandais lui-même, a pris enfin la pa-

role, pour justifier M. Fabricius. Dans un article assez étendu, l'écrivain hollandais a cherché à le faire considérer comme victime d'une noire perfidie, d'un complot indigne, tramé par le gouvernement français et auquel M. Lehon, plénipotentiaire belge, ne serait pas étranger. D'après cet article tous les faits rapportés par Chaltas seraient faux; toutes les pièces produites par celui-ci et qu'il aurait prétendument vendues, toutes les lettres de M. Fabricius, seraient supposées; Chaltas lui-même ne serait qu'un instrument, qu'un homme de paille qui, moyennant bonne récompense, se serait prêté au rôle qu'on lui a fait jouer.

Pour donner quelque apparence de vérité à ce système de justification, si tardif et si invraisemblable quand on le rapproche du prompt rappel du plénipotentiaire, le journaliste hollandais cite quelques faits, suffisants selon lui, pour prouver la collusion entre le gouvernement français et Chaltas: Comment se fait-il, dit le Journal de La Haye, qu'un intrigant déjà condamné plusieurs fois et pour complot et pour escroquerie et pour diffamation, que ce Chaltas, arrêté de nouveau comme prévenu de crime, ait été placé par l'autorité dans une respectable maison de santé ou même un pair de France a été obligé de se trouver en compagnie avec ce misérable?

Comment se fait-il, que le montant des frais d'entretien de Chaltas ait été payé au propriétaire de cette maison de santé, non pas par le ministère de la justice, mais par M. de Jussieu, directeur de la police au ministère de l'Intérieur? Comment se fait-il, enfin, que l'ancien domestique de M. Fabricius, qui a essayé, il y a quelques mois, de voler les papiers de ce ministre, ait également eu, peu de jours avant cette tentative, des rapports avec la même direction de la police?

Le Journal des Débats, ainsi que le Moniteur Parisien, et ce dernier journal est l'organe avoué du cabinet français; ont l'un et l'autre fait une réponse également dure au Journal de La Haye.

Les assertions relatives à M. de Jussieu, directeur de police, disent ces feuilles, sont entièrement fausses: quant aux pièces que l'on prétend supposées, ou n'avoir jamais été écrites par M. Fabricius ou de son aveu, elles reposent dans un dépôt de justice et il est libre à un chacun d'y aller en prendre lecture. Le Moniteur parisien engage même M. Fabricius à faire prendre copie de ces pièces et à les livrer à l'appréciation du public, soit en France, soit en Hollande; comme le meilleur moyen d'éclairer l'opinion des deux pays.

Des réponses aussi péremptoires feront sans doute regretter au JOURNAL DE LA HAYE le silence qu'il a rompu si mal à propos et avec si peu de succès. Quoi qu'il en soit, le résultat de cette affaire, loin de se restreindre à des effets personnels à M. Fabricius, aura une grande portée.

La diplomatie hollandaise, dont la réputation est déjà bien compromise par les renseignements, aujourd'hui reconnus faux, qu'elle avait fait valoir devant la conférence de Londres, pour déterminer la part contributive de la Belgique dans la dette, cette réputation déjà compromise l'est bien plus encore par les manœuvres grossières dont M. Fabricius a été la dupe, et qui, parait-il, n'ont jamais été ignorées du gouvernement hollandais.

Le mépris qui a accablé M. Fabricius, les termes énergiques dont on s'est servi pour flétrir la conduite de ce diplomate, prouvent que dans la politique comme ailleurs on doit désormais respecter la morale et la bonne foi.

On lit dans le NOUVELLISTE DE VERVIERS: Un malheur bien déplorable vient d'avoir lieu en cette ville. Aujourd'hui, vers dix heures du matin, le nommé Chaqueue, menuisier, âgé d'environ 18 ans, aidant à placer une poutre à la maison que M. Légrand bâtit rue de l'Harmonie, a fait un effort qui l'a fait glisser et tomber d'une hauteur considérable. On l'a relevé tout brisé et donnant à peine quelques signes de vie. Malgré les prompts secours de M. le chirurgien Chapuis, ce malheureux jeune homme n'a survécu qu'une heure à sa chute.

On nous apprend que la perte occasionnée par le feu dans le magasin de Mme. V<sup>e</sup> Renard-Croisier est évaluée à 2600 francs.

On lit dans le NOUVELLISTE DE PARIS: Les travaux de la conférence se poursuivent silencieusement avec une discrétion toute diplomatique; mais ce voile

malgré la carrière que ce mariage ouvre à mon ambition, j'hésite et je ne sais pourquoi...

Pure comme un ange, Mme. C\*\*\* ne s'était jamais bien rendu compte des sentiments que lui inspirait Ali. Mais la nouvelle de son mariage fut pour la jeune femme une sorte de révélation. Elle sentit qu'elle l'aimait, et elle eut peur d'elle-même; elle eut peur qu'Ali ne lui dit pourquoi il hésitait et différerait d'acquiescer aux desirs de sa mère. Déjà elle voyait son œil noir s'attendrir et s'enflammer; car Ali, par l'effet de ce magnétisme qui met à l'annihilation les âmes de deux personnes qui causent familièrement, avait senti le trouble d'Angèle, et compris que ce trouble était de l'amour. Sans le secours de la parole, ils venaient de se dire qu'ils s'aimaient. Cet état magnétique ne pouvait se prolonger plus longtemps sans danger. Heureusement, M. C\*\*\* entra, et vint rompre le charme. La conversation changea de texte, et roula sur des sujets indifférents. On parla des affaires politiques et de la grande question d'Orient. Ali fut retenu à dîner par M. C\*\*\*. Après dîner, on sortit pour aller prendre des glaces; et, au milieu de la promenade, Angèle voulut qu'Ali lui donnât le bras, chose à laquelle il n'avait jamais consenti en public, crainte de heurter trop vivement les préjugés turcs, mais qu'elle exigeait ce soir-là, afin, disait-elle, de l'habituer tout-à-fait aux manières françaises.

Cependant d'odieuses machinations se tramaient dans l'ombre. Elles avaient leur foyer au couvent des Franciscains; car, sur cette bienheureuse terre d'Orient, que nous appelons, je ne sais trop pourquoi, terre du despotisme, on tolère même les capucinières, tandis que nous ne voyons pas de moines en Occident. Il y avait alors au couvent des Franciscains d'Alexandrie un moine italien connu sous le nom de Padre Agostino. C'était un type de cynisme et de lubricité; ses yeux ronds saillaient hors de leur orbite, son cou était gros et court, son teint aviné; son regard bitumineux; sa bouche riait l'orgie, comme celle d'un satyre; on eût dit, en le voyant, une de ces faces de bacchantes que l'on trouve sculptées sur les vases et les bas-reliefs antiques. La réputation d'impudicité dont il jouissait à si juste titre dans la colonie européenne, lui avait fait fermer la porte des maisons honorables.

Mais il était le bien-venu chez quelques Maltais et quelques Triestinais, que n'effarouchait pas l'alliance des mœurs dissolues du moine avec leurs croyances catholico-patennes; il avait même un certain crédit sur cette classe d'Européens, dont il séduisait les filles et les femmes. Au demeure

n'est pas assez épais pour qu'il soit impossible de pénétrer quelques-uns des secrets qu'il enveloppe. On ne peut se dissimuler que les prétentions du roi de Hollande n'aient trouvé des adversaires puissants et les droits des Belges de zélés défenseurs. On commence à reconnaître que le traité du 15 novembre 1831 est inexécutable, et toute la bonne volonté des amis du roi Guillaume vient échouer devant cette pierre d'achoppement. Ce n'est ni la raison d'équité, ni la sainteté du droit qui les réduit au silence, c'est l'impossibilité matérielle d'exécution qui les arrête. Il n'y a pas d'arguties diplomatiques qui tiennent devant l'argument implacable, être ou n'être pas, d'un état dont l'existence est nécessaire au repos de l'Europe, et il n'y a pas d'homme d'état appelé dans le sein de la conférence, qui puisse se faire illusion sur la valeur des faits. Le démembrement territorial, la répartition écrasante de la dette telle qu'elle a été faite par le traité du 15 novembre, c'est la suppression violente des ressources les plus vitales de la Belgique.

Or, comme aucune puissance ne peut raisonnablement songer à la destruction de ce royaume, il faudra bien consentir à lui accorder les conditions rigoureuses d'existence. Le traité des 24 articles, c'est aujourd'hui l'annéantissement de la Belgique, et l'annéantissement de la Belgique, c'est la guerre révolutionnaire, c'est la lutte générale et décisive des deux grands principes qui divisent l'Europe. Et qui oserait prononcer le laissez-aller de ce grand duel?

On comprend l'embarras des partisans du roi Guillaume et l'immense avantage des avocats de la nationalité belge. On peut donc espérer que le bon droit et le repos de l'Europe ne seront point sacrifiés à l'orgueilleux entêtement du monarque hollandais.

La Revue de Paris dit à son tour un mot de nos affaires dans son numéro du 16 septembre. On sait que ce recueil, qui appartient au même propriétaire que la Revue des Deux Mondes, est entièrement dévoué au ministère. Ceci donne quelque importance à ses assertions: « On colporte, dit la REVUE DE PARIS, toutes sortes de lettres d'Amsterdam qui sont loin d'annoncer le véritable état des choses. Une de ces lettres nous apprend que les membres de la Conférence de Londres sont d'accord pour réviser les dispositions du traité des 24 articles sur la dette. Quelques membres de la conférence reconnaissent, il est vrai, que le chiffre de la dette hollandaise-belge pourrait être modifié, et le vicomte Palmérches a fait des démarches à ce sujet, près du roi des Belges et du roi de Hollande. Mais ceux des membres de la conférence qui sont de cet avis, se sont aussi d'accord pour établir ce chiffre, sans admettre les deux Etats dont il s'agit à le débattre contradictoirement, par des représentants dans la conférence.

Quant à la question du territoire, il n'en a pas été question dans les simples conversations qui ont eu lieu; car la conférence n'est pas assemblée, et ne reprendra ses séances que le 25. »

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que les Prussiens auraient un camp de manœuvres près de Perl et de Polch, près de la frontière du Luxembourg vis-à-vis de Remich. Nos informations étaient exactes. C'est au commencement de la semaine prochaine que ces manœuvres auront lieu; elles ne dureront que quelques jours. Le total de troupes qui y prendront part, sera de douze mille hommes. Il y aura de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie mais pas de landwehr.

Nous ne pensons pas qu'il y ait le moins du monde lieu de s'inquiéter de ces évolutions militaires. D'après l'opinion de tout le monde en Prusse, le gouvernement prussien ne veut et ne peut entreprendre rien qui puisse troubler la paix. Il ne cherche qu'à maintenir son autorité dans les pays qui lui sont soumis, et où les populations sont incontestablement très-mécontentes. (ECHO DU LUXEMBOURG)

On lit dans la correspondance de Francfort de l'AVANTBOURNE, en date du 12 septembre: L'affaire de Hanovre n'est pas encore décidée. Il paraît que le roi Ernest a envoyé une note à une des grandes puissances de l'Allemagne, dans laquelle il expose que les Hanovriens ne veulent pas de la constitution de 1833. Mais la diète est trop bien convaincue du contraire pour se laisser tromper par le gouvernement hanovrien et elle prononcera d'après le droit et les lois existantes.

La GAZETTE DE MUNICH rapporte que l'archevêque de Cologne reçoit vers la fin du mois d'août une lettre dont l'a-

rant, il faisait peu de cas de ces bonnes fortunes subalternes, et visait à installer ses amours dans les rangs élevés de la société. L'Okelle Neuve était pour lui comme un grand harem où il choisissait ses odalisques. Depuis longtemps, il avait jeté son dévolu sur Angèle. A l'aide de mille prétextes pieux, il était parvenu à lui rendre plusieurs visites. Il avait mis dans ses intérêts la femme de chambre de Mme. C\*\*\*, jeune Livournaise qui se croyait smectifiée par les lubriques carresses du moine. Il avait même attaqué la vertu d'Angèle avec des philtres; (car les pieux cénobites de nos jours connaissent et emploient les moyens dont rougit le monde le plus corrompu.) Mais il avait toujours été repoussé avec perte: son col tempo de moine italien était à bout; et il allait déjà dépeignant Mme. C\*\*\*, dans son cercle dévot, comme une voltairienne et une athée; en attendant une vengeance plus positive.

Florentin d'origine, si le Padre Agostino était, en morale, de l'école de l'Arétin, il avait probablement aussi dans les vaines du sang de Machiavel; mais les principes et l'habileté de celui-ci dans les affaires publiques, de moine les appliquait aux affaires privées. Instruit par la femme-de-chambre d'Angèle de ses plus intimes actions, il résolut de débâcher contre elle les tempêtes de la colère maritale. Il voulait provoquer une scène scandaleuse et bien violente, qui obligerait Mme. C\*\*\* à abandonner le domicile conjugal. Il machina en même temps la perte d'Ali, afin de se venger plus cruellement, en frappant Angèle jusque dans celui qu'elle aimait. Par l'intermédiaire d'un prêtre catholique arménien, il lui fut facile d'infléner un saraf qui avait, Toreille de Mohammed-Ali. Ce saraf fit connaître au prince que si Ali refusait ses bienfaits, c'est qu'il était amoureux d'une dame européenne. C'était pe dire entièrement le jeune colonel. Le moine espérait qu'Angèle, ne sachant plus où trouver un refuge, chercherait un asile au couvent (car les couvents sont encore en Orient des espèces d'hôtelleries), et qu'il l'aurait de la sorte à sa merci.

Un négociant autrichien, à qui le Padre Agostino avait fait la leçon, apprit à M. C\*\*\*, au milieu d'une encre de cotons et d'indigos, que le jeune colonel égyptien qu'il recevait chez lui était l'ami heureux de sa femme; et comme M. C\*\*\* manifestait quelque incrédulité à ce zélé champion de l'honneur marital, il lui conseilla d'interroger la-dessus sa femme de chambre. D'après les suggestions du moine, celle-ci attesta à M. C\*\*\* la vérité des révélations du négociant autrichien; elle imagina même des circonstances, afin de mieux servir le Padre Agostino. C'est

deesse énonçait qu'elle contenait une communication officielle adressée par le chapitre métropolitain de Cologne à son chef légitime. Monseigneur ayant refusé de rompre le cachet, parce qu'il ne voulait exposer personne à encourir une punition, le président du gouvernement qui s'était chargé de lui remettre en mains propres, l'ouvrit et la présenta à l'archevêque qui refusa d'en prendre connaissance et y écrivit au lieu des mots vidi et legi (j'ai vu, j'ai lu) ceux-ci: Je ne suis point chez moi. Peu de temps après, l'archevêque envoya un courrier au roi.

On écrit de Constantinople: Les capitaines de navires belges obtiennent déjà sans aucune difficulté, de la Sublime-Porte, les firmans dont ils ont besoin. Cinq navires belges sont venus dans ce port depuis deux mois, et trois autres sont attendus. Ces navires ont tous des chargemens pour les ports de la mer Noire, et il y en a deux qui, après avoir chargé des céréales en Crimée, les ont portées en Italie, et sont revenus à Constantinople. Le pavillon belge est admis dans les ports d'Odessa et de Taganrook sans la moindre difficulté, et aucun de nos capitaines n'a été dans le cas de recourir à la protection des consuls étrangers. Le pavillon de la Belgique est plus rencontré aujourd'hui déjà dans la mer Noire, que celui de la Hollande. Tout semble présager que nos relations commerciales avec la Turquie prendront un immense développement.

CHAUFFAGE PAR LE GAZ.

MM. Gros et Merle, anciens directeurs de la compagnie Européenne du gaz, sont les inventeurs d'un système de chauffage par le gaz. M. Gros prie aujourd'hui l'académie de nommer une commission destinée à examiner les résultats qu'il annonce avoir obtenus et qu'il croit de nature à opérer une véritable révolution économique. — Commissaires: MM. Gay-Lussac, Darcet et Pouillet.

(EXTRAIT DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE.)

Nous ne tarderons pas à voir le gaz substitué au charbon, au bois et à la tourbe pour le chauffage des appartemens, au moyen de tuyaux placés dans les villes à côté de ceux du gaz d'éclairage.

La chose était peu probable avant l'invention du gaz à l'eau; parce que le gaz hydrogène carboné tiré de la houille, outre qu'il est d'un prix beaucoup plus élevé que le gaz tiré de l'eau, était loin de remplir les conditions de pureté et de salubrité que l'on rencontre dans le premier.

Voici quels seraient les défauts du gaz du charbon brûlé en grand, à l'air libre, au milieu d'un appartement, 1° production de fuliginosités et de fumée qui se dépose sur les meubles, les rideaux et les tentures; 2° production d'acide sulfureux attaquant les dorures et la poitrine; 3° odeur ammoniacale agissant désagréablement sur l'odorat; 4° production d'acide carbonique viciant l'air de l'appartement et le rendant bientôt impropre à la respiration. Tous ces défauts ont dû s'opposer et s'opposent toujours à l'emploi du gaz éclairant pour le chauffage des appartemens de luxe; et son prix élevé, ne permet pas même de l'appliquer à la cuisson des alimens.

On dira peut-être qu'on pourrait remédier à ces défauts graves au moyen d'un conduit qui permettrait de déverser au-dehors par une cheminée les produits nuisibles de la combustion; cela est vrai; mais il faudrait alors se décider à perdre les 3/4 du calorique développé et à établir un courant d'air, comme dans les poêles et foyers ordinaires, ce que l'on cherche particulièrement à éviter; ainsi donc, on peut en thèse générale, avancer que tout gaz éclairant, quel qu'il soit, est peu propre au chauffage, et que dorénavant, toute tentative de ce genre est inutile.

Il n'en est plus de même avec le gaz hydrogène pur obtenu par la décomposition de l'eau. Voici les avantages incontestables qu'il présente en le brûlant au milieu d'un appartement fermé: 1° Aucune production de fumée. 2° Pas une trace d'odeur. 3° Pas un atome d'acide sulfureux. 4° Pas d'acide carbonique. 5° Pas d'ammoniacale. 6° Légère formation de vapeur d'eau propre à entretenir dans l'air cette humidité nécessaire à la respiration que tous les poêles enlèvent. 7° Pas de courans extérieurs qui emportent sans cesse l'air chaud de l'appartement pour le remplacer par l'air froid du dehors, comme cela a lieu aujourd'hui avec les cheminées. 8° Utilisation de toute la calorique développée par la combustion, et dont on perd jusqu'à 92 p. c. par les cheminées actuelles qui ne

sont en réalité, que des syphons admirablement disposés pour vider sans cesse l'air chaud de l'intérieur des maisons. 9° Economie des locaux pour les provisions de bois et de houille; économie de main d'œuvre et des domestiques, pour allumer et entretenir les foyers, économie des tapisseries et des blanchisseuses pour tapis, rideaux, housses des fauteuils et canapés. 10° Facilité extrême d'allumer, de modérer et d'éteindre son feu soi-même, en tournant un robinet, quand on passe d'une chambre dans une autre, par conséquent nulle dépense inutile de combustible. 11° Facilité pareille de bouillir ou rotir les alimens sans leur communiquer aucune odeur de fumée.

La flamme de ce gaz hydrogène pur est bleuâtre et n'éclairc pas; mais elle chauffe d'autant plus d'après les expériences du docteur Van Mons.

C'est après la constatation de tous ces avantages qu'il a été accordé un brevet en Belgique, en 1854, pour l'éclairage et le chauffage au gaz produit par la décomposition de l'eau. Il est évident pour tout le monde aujourd'hui, que l'économie de ce chauffage est considérable et que la compagnie qui se forme en ce moment pour l'exploiter ne peut manquer d'obtenir d'immenses résultats. JOBARD.

PROGRAMME DES CÉRÉMONIES QUI AURONT LIEU LES 27 SEPTEMBRE ET 1<sup>er</sup> OCTOBRE COURANT, EN COMMÉMORATION DES ÉVÉNEMENTS DE SEPTEMBRE 1850.

Le 26 septembre, à 6 heures du soir, le son des cloches et des salves d'artillerie annonceront la fête du lendemain.

Le 27, les cloches et le canon se feront également entendre à 6 heures du matin, à midi et à 6 heures du soir.

Le drapeau d'honneur sera arboré à l'Hôtel-de-Ville. Cet Hôtel et les édifices publics seront illuminés.

Le 30, à 6 heures du soir, une salve d'artillerie et la sonnerie des morts annonceront la cérémonie du lendemain.

Le 1<sup>er</sup> octobre prochain, à 10 heures du matin, il sera célébré à la cathédrale un service funèbre pour les victimes de septembre. (A)

Les blessés, les autorités civiles et militaires, les officiers de la garde civique, et des détachemens de la ligne assisteront à cette cérémonie religieuse.

Le drapeau d'honneur sera confié aux blessés de septembre. A l'Hôtel-de-Ville, le 14 septembre 1853.

Le président, J.-J. TILMAN.

BIOGRAPHIE CATHOLIQUE, (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> volumes, contenant l'HISTOIRE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT), par une société d'ecclésiastiques et d'hommes de lettres, sous la direction de M. l'abbé de Genoude (1). Ouvrage approuvé par plusieurs archevêques et évêques.

Deux volumes grand in-8<sup>o</sup>, ornés de 100 gravures en taille-douce. Prix: franc de port, 18 fr.

D'Alembert écrivait, dans l'Eloge de Bernoulli, ces paroles remarquables: « La liste des grands hommes qui ont regardé la religion comme l'ouvrage de Dieu, est capable d'ébranler, même avant l'examen, les meilleurs esprits. Elle est au moins suffisante pour imposer silence à une foule de conjurés, ennemis impuissans de quelques vérités que Pascal a défendues, que Newton croyait, et que Descartes a respectées. »

Quel homme en effet, s'il n'est aveuglé par l'orgueil ou la frivolité de ses pensées, ne sera frappé d'admiration et de respect à la vue de cet immense cortège d'illustrations en tous genres, qui depuis six mille ans, accompagne la religion catholique? Quel homme, s'il n'a fermé son cœur à tous sentimens généreux, ne sera profondément ému de ce concert perpétuel de louanges, dont l'humanité, par la voix de ses plus nobles représentans, entoure le trône mystérieux du Très-haut.

Offrir aux regards du XIX<sup>e</sup> siècle, en suivant l'ordre des temps, cette succession de patriarches et de prophètes, d'apôtres et de saints, dont se glorifie la religion, c'est montrer que l'on comprend et la religion et le XIX<sup>e</sup> siècle; c'est rendre hommage aux grandeurs de l'une, à l'esprit de l'autre; c'est satisfaire aux légitimes exigences de tous deux.

Tous deux réclamaient un monument dont la vaste unité renfermât une série de portraits retraçant en action l'histoire complète de l'origine et des progrès de la religion; l'histoire de ses combats et de ses triomphes.

Prendre l'humanité à son berceau pour nous la montrer d'abord revêtue d'innocence et de bonheur; puis dévouée, par sa chute, au doute et

(A) Ce service qui, les années précédentes, a eu lieu le 30 septembre, a dû être remis au lendemain, à cause de la solennité du dimanche.

(1) Paris, H. Plon, éditeur, rue de Valenciennes, 56; — Librairie de l'Enseignement Catholique, rue Pierre-Sarrasin, 7; — Les frères Gauthier, rue du Pot-de-Fer, 5.

cher un asile auprès de celui qui l'aime! « Et elle lui raconta dans tous ses détails la scène qui venait de se passer à l'Okelle-Neuve. « Eh bien! puis-je en est ainsi, répétait Ali, en lui prenant les mains et les couvrant de baisers, je ne partirai pas! » A ce colloque passionné, la mère d'Ali, qui était présente, devina qu'elle était cette femme; elle allait ouvrir la bouche pour lui adresser d'amers reproches, lorsque, en la contemplant, elle la trouva si belle et si touchante, qu'elle s'éprit d'une soudaine affection pour elle, et ne put que s'écrier en Arabe: « Ma fille! — Mais quel est donc le mystère de ce départ? dit Angèle, en regardant le fils et la mère. Ah, vous voulez me fuir, vous ne m'aimez donc plus! » Le fils et la mère restèrent muets; une larme roula dans les yeux de Kadijeh, et Ali ayant jeté autour de lui un coup d'oeil de circonspection, comme pour épier si les murailles ne l'écoulaient pas, « Je suis la colère de mon souverain, dit-il d'une voix suffoquée par une sorte de fureur intérieure. Mohammed-ali a su que je refusais la main d'une des femmes de son harem à cause d'une européenne; il a ordonné de m'arracher mon nicham, de me mettre sous le bâton, et de m'envoyer au bain d'Aboukir. Demain, les exécuteurs de ses ordres doivent arriver du Kaire, où se trouve maintenant le pacha. Mais avertis à temps par quelques amis, je pars pour Stamboul, afin de me soustraire à un châtimement qui me déshonorerait à vos yeux. » Kadijeh dit à Angèle qu'elle accompagnait son fils, et demanda si elle voulait aussi le suivre. « Non, répondit la jeune femme, avec un accent de conviction qui révéla le courage d'Ali et de sa mère; tant qu'une goutte de sang coulera dans mes veines, cette horrible injustice ne s'accomplira pas! J'irai moi-même me jeter aux genoux du pacha, j'implorerai votre pardon, je vous justifierai à ses yeux!... Oh! Mohammed-ali à l'âme généreuse; il ne leverait point sur moi le kourback, ainsi que mon mari... Il me comprendra lui-même! Mes prières lui feront sentir que l'amour n'est point un crime! Non; vous ne fuirez point à Stamboul, mais vous me suivrez au Kaire. Partons! »

Le ton avec lequel ces paroles furent prononcées imposa à la mère et au fils. Ils aperçurent un espoir de salut, et s'y laissèrent aller aisément. Les chameaux étaient chargés, et le chameleier vint demander où il fallait les conduire. « Au Mahmoudieh! dit Angèle. Ainsi, au lieu de se diriger vers le port, les parons prirent le chemin du canal. On devait faire voile pour Constantinople, on vagna vers le Kaire. Le troisième jour, les minarets de la ville des Kalifes se dressaient à l'horizon,

à l'erreur, à la souffrance et à la mort; retracer, par la suite des événemens l'action mystérieuse et progressive de Dieu sur les hommes, tous conviés par la rédemption à la conquête de leur primitif héritage; rappeler par quelle succession de lutttes et de victoires cette action se développe, depuis plus de dix-huit siècles, au sein de cette magnifique Eglise catholique, hors laquelle il n'est de salut pour le genre humain ni en cette vie ni dans l'autre, parce que seule elle a reçu d'en haut, cet Esprit saint, esprit de science et de vérité, esprit d'amour et d'unité, dans lequel toutes les éventualités doivent tendre à se confondre; c'est la sans doute une pensée grande et généreuse; elle sera féconde en heureux résultats.

Cette pensée est celle qu'ont embrassée les auteurs de la *Biographie catholique*. Pour atteindre le but qu'ils se proposaient, ils ont entrepris d'écrire l'histoire de tous les hommes qui, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, ont obtenu quelque célébrité par leurs vertus chrétiennes, par leurs fonctions ecclésiastiques, par leurs écrits religieux, par leur erreur en matière de foi, etc. Ainsi la *Biographie catholique*, disposée par ordre chronologique, comprendra les vies des grands hommes et des saints de l'Ancien et du Nouveau-Testament, des Pères de l'Eglise, des papes, des écrivains chrétiens, des hérétiques, des schismatiques et de tous ceux qui, n'importe par quelle sorte d'influence, ont agi sur l'état du christianisme.

Deux volumes de ce bel ouvrage ont déjà paru. Ils composent à eux seuls une histoire complète de l'Ancien et du Nouveau-Testament jusqu'à la ruine de Jérusalem.

Si, parmi cette foule d'histoires merveilleuses, toutes racontées avec le mérite du style et de la pensée, il était permis de faire un choix, nous distinguerions les pages qui sont empreintes des douleurs et de la patience de Job; celles où sont appréciés le génie et la majesté de Moïse; celles qui nous montrent le roi Salomon entouré de puissance, de gloire et de sagesse, et celles qui jettent un charme tout poétique dans le récit des prodiges qui ont signalé l'existence du prophète Elie et de son disciple Elisée. On y lira avec un profond attendrissement la vie si pure et si mystérieuse de la Vierge Marie, l'histoire si touchante de la naissance, de la vie cachée et publique, de la mort, de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ; le repentir et l'amour de sainte Marie-Madeleine; on y admirera saint Paul, toute la sublimité de son génie et de sa doctrine.

Nous avons encore remarqué un *Précis de l'Histoire de l'Eglise* jusqu'à l'an 70, précédé de *Notions préliminaires pour servir d'introduction à la Philosophie de l'histoire ecclésiastique*.

Nous savons que la *Biographie catholique* s'est déjà concilié l'estime et l'approbation d'ecclésiastiques et de laïques éclairés. Sa collaboration s'enrichit en ce moment des talens les plus distingués. Des âmes généreuses, qui ont foi dans les promesses du ciel, ne pouvaient refuser de concourir à l'accomplissement d'une œuvre dont le but est d'élever un édifice religieux et littéraire digne en tous sens de l'universalité et de l'unité catholiques.

(Extrait de l'AMI DE LA RELIGION.)

ANNONCES.

20 à 25 MILLE FRANCS à PLACER sur BILLET à un propriétaire de fonds ruraux.

S'adresser à M. l'avocat ALARD, rue sur Meuse-à-l'Eau, N<sup>o</sup> 950.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

QUARTIER INDÉPENDANT A LOUER, composé de 2 pièces au rez de chaussée, 2 chambres, grenier, lavoir, cave, cour, etc., situé n<sup>o</sup> 189, sur la Fontaine. — S'adresser n<sup>o</sup> 205, faubourg St-Gilles. 1277

A VENDRE un CHEVAL pouvant servir pour la selle et l'attelage. S'adresser quai de la Sauvenière N. 34-58. 122

A VENDRE DES PEUPLIERS

du lac Ontario, de Canada et d'Italie; Pommiers, Poiriers, Noyers, Maronniers d'Inde et Melèzes. — Ces arbres, bien qu'ils croissent dans des terrains schisteux et élevés, sont sains, d'une belle venue et peuvent être plantés à demeure sans tuteur: le port et les pousses de la première espèce de ces peupliers sont surtout remarquables. Des échantillons sont à voir au café de M. RANSY, rue du Pont-d'Or, N<sup>o</sup> 760. S'adresser à M. CRAHAY, à Tilff.

et sous les derniers feux du soleil, semblaient danser une ronde fantastique.

Accompagnée du consul de France, Angèle se présenta à l'audience de Mohammed-ali. La présence d'une femme au divan était une nouveauté si scandaleuse, que le mécontentement des assistans aurait infailliblement éclaté, si le pacha ne l'eût contenu par son regard dominateur. Un drogman exposa la requête; Angèle ajouta quelques mots en arabe, et s'agenouilla, les mains jointes, comme ces saintes sculptées aux porches des antiques cathédrales. Le plus profond silence régnait dans l'assemblée. « En vous voyant, madame, dit enfin Mohammed-ali, je comprends qu'Ali vous ait aimée; mais je suis loin de lui en faire un crime, et ce n'est point pour ce motif qu'il sera puni. — Grâce! répétait Angèle, en collant ses lèvres au riche tapis sur lequel elle était agenouillée. — Il sera puni pour avoir dédaigné la femme que je lui offrais.

Je ne souffrirai point qu'on méprise ce que j'aime. D'ailleurs, ne pouvait-il vous aimer toutes deux? » Angèle pâlit à ces mots, et s'écria: « Eh bien! il l'acceptera pour épouse! Pardonnez-moi! Qu'il nous aime toutes deux, puisque... » Elle ne put achever et tomba évanouie. Cet effort surhumain l'avait comme foudroyée. Ce qui eût été pour une femme d'Orient une chose toute naturelle, était pour elle un excès d'amour et d'héroïsme qui avait brisé son cœur.

Le pacha, qui a toujours eu l'humeur assez marante, voulut lui-même venir à Ali, Angèle et la femme de son harem, que la mère du jeune colonel avait choisie. Il éleva le nouvel époux au grade de général, et Angèle en fut fière et heureuse. Mais, bien qu'environnée de l'amour tendre et généreux d'Ali, de l'affection et des soins de sa mère, des égards et de la bienveillance de l'autre épouse qui l'appelait du doux nom de sœur; bien qu'elle fût la préférée, que l'époux ne cachât point cette préférence, et que tout le monde dans le harem eût pour elle un dévouement sans bornes, elle avait été frappée d'un coup mortel en consentant à partager le cœur de celui qui aimait. C'était un roseau brisé par la tempête, qui ne reverdit plus, se dessèche et périt, malgré la rosée du matin, la brise et le soleil. Elle tomba dans une langueur dont elle ne releva pas, et expira dans le bras d'Ali, au milieu des larmes et des sanglots de tout le harem.

AUGUSTE COLIN.

## Vente

DE  
**MEUBLES ET MARCHANDISES,**  
POUR CAUSE DE DÉPART.

MARDI 25 de ce mois et jours suivants, s'il y a lieu, à deux heures, le notaire PAQUE

VENDRA PUBLIQUEMENT

en la maison N° 96-15, rue S.-Séverin, à Liège,

DES MEUBLES ET MARCHANDISES

consistant en hautes garde-robes, commodes, secrétaire et table en acajou, bois de lit, café, sucre en pains, genièvre, vin de Bordeaux St-Emilion 1852 en bouteilles, bonnes fourchettes au genièvre, ustensiles de boutique et de ménage, etc.

AU COMPTANT.

## ASSURANCE

CONTRE

## INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE À LIÈGE,

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, À DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 657, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 5 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140.

Le notaire PAQUE vendra aux enchères, en son étude, rue Souverain-Pont, le jeudi 20 de ce mois, à 10 heures,

LES PIÈGES DE TERRE ET PRAIRIE,

DONT LA DÉSIGNATION SUIT,

SITUÉES AU HAUT DES TAWES, COMMUNE DE LIÈGE,

SAVOIR :

1° Une PRAIRIE de 26 ares (6 verges), tenant d'un côté à M. Dehoussé.

2° Une TERRE de 19 ares 61 centiares, en lieu dit Matray, tenant aux enfants Jean Salmon, à Léonard Croisier et à Nicolas Piette.

3° Une TERRE au même endroit, de même contenance (4 verges 10 petites), joignant aux enfants Salmon, à Léonard Croisier et au sieur Ghaye.

Et 4° Une TERRE de 8 ares 74 centiares (2 verges gr.), près du bure Crève-Cour, tenant au sieur Ghaye et à Gilles Riga.

Les titres et les conditions sont déposés en l'étude dudit notaire PAQUE. 1267

## BIOGRAPHIE CATHOLIQUE. — PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE.

EN VENTE 2 VOL. GRAND IN-8, FRANC DE PORT, 18 FR.

## HISTOIRE

## DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT,

Depuis la création du monde jusqu'à la ruine de Jérusalem et du Temple; par une Société d'Écclésiastiques et d'Hommes de Lettres, sous la direction de M. l'abbé de Genoude; ouvrage approuvé par plusieurs archevêques et évêques. — Deux volumes grand in-8, ornés de cent gravures en taille douce.

On remarque dans ces deux volumes les articles suivants, signés par les écrivains qui se sont chargés de leur rédaction :

Jésus-Christ, par M. l'abbé Juste, chanoine de Notre-Dame de Paris.  
Marie, par M. de Genoude.  
Saint Pierre, par M. l'abbé Deguerry.  
Joseph, par M. l'abbé Doney, vicaire-général de l'archevêque de Besançon.  
Saint Jacques-le-Mineur, saint Jacques-le-Majeur, Hélène, Izate, par M. l'abbé Morati de Morato.  
Saint Denis l'Aréopagite, par M. l'abbé Bandeville.  
Précis de l'histoire de l'Église, par M. l'abbé Blanc, chanoine honoraire de Périgueux et professeur de théologie au collège Stanislas.  
Sainte Marie-Madeleine, par M. E. Turquet, auteur d'Amour et Foi et des Poésies catholiques.  
Tibère, par M. le comte de Courchamp.  
Auguste, par M. le comte Dieudonné de Yesins.  
Hérodiade, sainte Pétronille, sainte Thècle, par Madame Sophie Pannier.  
Saint André, par M. l'abbé Godin.  
Saint Paul, par M. le baron d'Eckstein.  
Pétronie, Agrippa, Bérénice, par M. le vicomte Albert de Calvimont.  
Saint Mathieu, par M. Laurentie.  
Saint Luc, par M. Rosellye Lorgues, auteur du Christ devant le Siècle.  
Saint Philippe, par M. l'abbé d'Aulterroche.  
Saint Barthélemy, par M. Ed. Mennechet, ancien lecteur des rois Louis XVIII et Charles X.

Saint Thomas, par M. Fauche.  
Nathanaël, par M. Gillot de Kerhardène.  
Anne et Caïphe, par M. Brisset, rédacteur de la Gazette de France.  
Saint Jean-Baptiste, saint Joseph, par M. l'abbé Chassagnol.  
Saint Jean l'Évangéliste, par M. l'abbé Grabut, ancien principal du collège de Provins.  
Nicolas, Nicolaïtes, par M. Douhaire, rédacteur en chef de l'Univers Religieux.  
Saint Etienne, par M. l'abbé Valgalier, premier vicaire de St-Gervais à Paris, et chanoine honoraire de Rouen.  
Saint Aquille et sainte Priscille, par M. l'abbé Ravinet, professeur suppléant à la Sorbonne.  
Saint Marc, par M. l'abbé Arnault, premier vicaire de Saint-Paul et chanoine honoraire de Tours.  
Pilate, Lazare, Marthe et Marie, par l'abbé Barthélemy, chanoine honoraire de Périgueux.  
Agare, par M. Eug. Boré, prof. suppl. d'arménien à l'école des langues orientales.  
Saint Barnabé, saint Siméon, saint Silas, par M. de Malatrie, auteur de la Chronique historique des Papes.  
Cléophas, Appion, Néron, Galba, Vespasien et Titus, par M. Boutville.  
Saint Ignace, saint Ercode, par M. l'abbé Latroucherie.  
Philippe, Lysanias, Tableaux chronologiques, par M. Bérard.  
Judith, par M. le vicomte Walsh. — Etc., etc.

PARIS,

H. PLON, éditeur, rue de Vaugirard, 56.  
Faubourg Saint-Germain.

## A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

## deux belles et grandes MAISONS,

Sises à Liège, nouvelle rue du Collège, vis-à-vis le pont de la Boverie.

Ces deux maisons sont contiguës; elles ont chacune un rez-de-chaussée, une cour et trois étages, non compris les greniers; sous le rez-de-chaussée se trouvent des offices servant de cuisine, lavoir et caves.

Elles sont bâties avec élégance et solidité, et parfaitement bien distribuées.

La plus grande de ces deux maisons convient principalement à un rentier; le rez-de-chaussée et le premier étage se composent de plusieurs beaux salons, fraîchement décorés, avec très-belles cheminées en marbre; chaque étage supérieur est composé de quatre belles chambres, aussi avec cheminées en marbre.

La seconde maison convient principalement à un négociant; elle se compose, au rez-de-chaussée, d'une boutique et d'un salon, et de deux chambres à chaque étage; les cheminées sont en marbre. Cette maison a deux portes d'entrée, l'une communiquant à la boutique, l'autre servant de dégagement à l'intérieur.

Ces deux maisons sont à voir tous les jours.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, au notaire MOXHON, rue Hors-Château, à Liège.

## LES PALPITATIONS DE COEUR

Oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirop de Digitale de *Labelonie*. Pharmaciens dépositaires: MM. Delcour et Froidbise, à Liège; Grossier, à Maëstricht; Jourdain, à Namur; Putsage, à Mons; Bourguignon Noël, à Sedan; Cassan Braidy, à Charleville, tous pharmaciens. 1152

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

## MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE ST-ANDRÉ, JULEMONT ET MORTIER.

Publications nouvelles en exécution de l'article 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Saint-André, Julemont et Mortier, formée le 17 novembre 1810, par les sieurs Corbesier (Jean-Joseph et Urbain-Joseph), domiciliés à Argenteau, et consorts;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857;

Arrête: Art. 1<sup>er</sup>. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives de quinzaine

en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus. Bruxelles, le 31 juillet 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée à la préfecture le 19 novembre 1810, le sieur Corbesier (Gaspar), de Hasselt; Renard (F.-C.), de Liège; la demoiselle Corbesier (M.-E.-Th.), également de Liège, et Corbesier (Urbain-Joseph), d'Argenteau, tant en son nom propre que comme fondé de pouvoir du S<sup>r</sup> Corbesier (Jean-Joseph), par acte de procuration qui a eu lieu le 3 janvier 1818, ont demandé la concession de mines de houille existantes sous des terrains situés sur le territoire des communes de St-André, Julemont et Mortier, et limités ainsi qu'il suit:

Au nord-est, par le chemin de Chenêtré à St-André, passant au milieu du village d'André jusqu'à la rencontre de la grande route de Maëstricht à Verviers, au hameau de la Haye, en suivant cette route vers la droite; et passant par la Maule-Terre jusqu'au village de Julemont, et côtoyant ladite commune;

Au midi, en suivant le chemin de Julemont vers la droite, par le hameau de Gerard-Saut, jusqu'à la rencontre du chemin du Trix-des-Moines jusqu'à la Neuve-Haye, allant au crucifix du chemin de Mortier à Herve, au milieu du village de Mortier, par la ruelle des Agneaux au chemin de Roneaux; de ce dernier, vers le midi, au chemin de Bazile à Gobié, ensuite le chemin vers la ferme du Doyard, qui est au couchant, jusqu'au chemin de Blegny à Richelette;

Au nord-ouest, le chemin de Blegny à Richelette; de ce chemin à la chapelle de Richelette, prenant le chemin de la Queue à la croix Bastin jusque sur les Sarts, au chemin de Mortier à Dalhem, et suivant ce chemin jusqu'au hameau de Chenêtré, point du départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires des terrains le quatre-vingt-unième panier de l'extraction, soit houille, soit charbon, qui s'opérerait sous leur fonds.

## BOURSES.

LONDRES, LE 15 SEPTEMBRE.

5 <sup>e</sup> consolidés. . . . .	94 3/8	Différées . . . . .	8
BELGE, 1852, c. . . . .	105	Passives . . . . .	4 1/4
Hol. Dette active. . . . .	54	RUSSE. . . . .	—
PORTUG. 5 p. c. . . . .	—	BRESIL. . . . .	84 1/4
Id. 3 p. c. . . . .	25 1/2	MEXICAINS 6 p. c. . . . .	—
ESP. EMP. 1854. . . . .	49 3/8		

ANVERS, LE 17 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act. . . . .	104 1/2	A	BRUSSE. Em. à Berl. . . . .	116 1/2	A
Det. diff. . . . .	49	A	NAPLES. Cert. Fal. . . . .	95 1/2	P
Empr. de 48 mill. . . . .	101 5/4	A	Et. Rom. Lev. 1852. . . . .	101 1/4 1/8 et P	
Id. de 50 mill. . . . .	91 3/4 5/8 et A		Cert. à A. 1854. . . . .	100 1/4	A
HOLL. Dette active. . . . .	—				
Rente rembours. . . . .	—		CHANGES.		
Autriche. Métall. . . . .	106 5/8	A	Amsterd. C. jours. . . . .	1 1/2 9/16 p.	P
Lots de fl. 100. . . . .	311	A	Id. 2 mois. . . . .	—	
Id. 250. . . . .	457	A	Rotterdam. C. jours. . . . .	1 1/2 9/16 p.	P
Id. 500. . . . .	755	A	Id. 3 mois. . . . .	—	
Polog. Lots fl. 500. . . . .	117 1/2	A	Paris. C. jours. . . . .	118 av.	P
Id. 1000. . . . .	157 5/4	A	Id. 2 mois. . . . .	518 0/0 p.	P
BRES. Em. L. 1854. . . . .	82	P	Londres. C. jours. . . . .	40 5/8	P
ESPAGNE. Ardois. . . . .	18		Id. 2 mois. . . . .	40 1/2	P
Dette passiv. 1854. . . . .	—		Frankfort. C. jours. . . . .	35 15/16	A
Différée. . . . .	5 3/4	P	Id. 3 mois. . . . .	35 1/2	A
DANEMARC. E. Not. . . . .	95		Bruxelles et Gand. . . . .	118	A
Dito à L. . . . .	75				

BRUXELLES, LE 17 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2 . . . . .	54 1/2	A	Erasseries. . . . .	—	
Emp. Rothschild. . . . .	101 7/8 et P		Tapis. . . . .	—	
Fin courant. . . . .	—		Fer d'Ougrée. . . . .	95	P
Emp. de 30 mill. . . . .	91 5/8		Mutualité. . . . .	116 7/8	P
Id. de 37 mill. . . . .	75 5/4 et P		S. C. Bruges. . . . .	—	
Emp. de 1852 (4). . . . .	—		Monceaux. . . . .	—	
Act. de la Soc. G. . . . .	890	A	Act. Réunies. . . . .	100	
Emp. de Paris. . . . .	1750	A	Borinage. . . . .	—	
S. de Comm. de c. . . . .	150	A	Houyoux. . . . .	95	
B. de Belgique. . . . .	140 1/4	A	Papeterie. . . . .	—	
C. de S. et Oise. . . . .	—		Lits de Fer. . . . .	119	P
Hauts-Fourneaux. . . . .	—		Luxembourgeois. . . . .	—	
Banque Foncière. . . . .	101	P	Civile. . . . .	150	
Idem. . . . .	—		Herve. . . . .	—	
Flenu. . . . .	—		Ch. de Fer de Col. . . . .	—	
Hornu. . . . .	—		Ch. de B., M. et B. . . . .	—	
Sclessin. . . . .	122	P	Asphalt. . . . .	—	
Soc. Nationale. . . . .	126 1/2	A	Holl. Dette active. . . . .	53 1/2	A
Levant du Flenu. . . . .	—		Losrenten inscrit. . . . .	100	
Ougrée. . . . .	—		Autriche. Métalliq. . . . .	106 1/2	A
Sars-Longcham. . . . .	190	A	Naples. C. Falcon. . . . .	95 1/2	A
Chemin de Fer. . . . .	—		Espagne. Ardois. . . . .	18 1/8	P
Vennes. . . . .	75	P	Fin courant. . . . .	—	
St-Léonard. . . . .	—		Prime un mois. . . . .	—	
Chatelineau. . . . .	150	P	Différée de 1850. . . . .	—	
Verreries. . . . .	120	P	Idem de 1855. . . . .	—	
Betteraves. . . . .	118	P	Passives. . . . .	—	
Verrerie de Charl. . . . .	—		Bresil. E. de Roth. . . . .	—	
L'Espérance. . . . .	—		Rome. E. de 1854. . . . .	101 1/4	

VIENNE, LE 10 SEPTEMBRE.

Métalliques, 107 27/32. — Actions de la Banque, 1440 5/4.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 17 SEPTEMBRE.

Le 5 mats américain Medora, ven. de Charleston, ch. de coton.  
Le brick américain Commerce, ven. de Gibraltar, ch. de plomb.  
Le brick anglais Clugas, ven. de Montevideo, ch. de cuirs.  
Le brick français Trois Frères, ven. de Montevideo, ch. de cuirs.  
La goëlette portugaise Eugénia Africana, v. de Lisbonne, ch. de divers marchandises.  
Le bateau à vapeur anglais Rainbow, v. de Londres, avec 40 passagers et divers marchandises.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 17 SEPTEMBRE 1858.

Froment, l'hectolitre. . . . .	fr. 22 70.
Froment nouveau . . . . .	21 19.
Seigle, Idem. . . . .	15 90.
Idem nouveau . . . . .	14 75.

Imprimerie de J.-Bte Mossery, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.